

• **Faire de Calvi une ville où il fera bon vivre toute l'année**

Calvi'nseme 365 est un ensemble de citoyens issus d'horizons politiques divers, rassemblés par une ambition commune : construire un avenir durable et équilibré pour Calvi.

Issus d'horizons politiques divers, nous sommes unis par un contrat de mandature.

Ce contrat de mandature se compose de 2 éléments :

1. Notre charte de mandature qui définit les valeurs et la méthode.
2. Notre projet, pensé à court, moyen et long terme. Il répond aux besoins du quotidien tout en préparant l'avenir : logement, sécurité, solidarité, jeunesse, économie à l'année, cadre de vie, transition écologique et valorisation de l'identité calvaie.

Nous avons élaboré un programme réaliste, responsable et finançable.

La mise en place d'une ingénierie de montage de projet va nous permettre de mobiliser l'ensemble des financements existants, communaux, intercommunaux, territoriaux, nationaux et européens.

Le budget de la ville de Calvi est de 11 millions d'euros.

Une part importante de ce budget est consacrée au fonctionnement.

Avec une mutualisation des moyens et une gestion plus rigoureuse, il est possible de réduire les dépenses, sans réduction d'effectif tout en étant plus efficace.

- Le solde du PTIC (Plan de Transformation, d'Innovation et d'investissement pour la Corse) est de 5 millions d'euros, nous allons réorienter le solde afin de financer la sauvegarde du patrimoine et permettre un projet de développement économique dans la citadelle.
- Le port de plaisance est géré sous forme de SPIC (Service Publics Industriels Commerciaux) et relève donc du droit privé. Son budget est fermé.

Actuellement le port ne rapporte rien au budget général de la ville.

Dans la majorité des communes, le SPIC verse un loyer à la commune, ce loyer, justifié par l'occupation du foncier communal, correspond au montant des excédents du Spic et vient abonder le budget général.

Le port de Bonifaziu a généré 5 millions d'euros de ressources pour la ville, sur la mandature.

- La commune peut mobiliser sa dotation quinquennale garantie à chaque commune par la Collectivité de Corse. Sur la dernière mandature, les fonds n'ont pas été tous utilisés.
- La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), peut contribuer au financement de certains projets. Les crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux sont attribués en vue de la réalisation d'investissements, ainsi que de projets dans le domaine économique, social, environnemental, sportif et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.
- Les collectivités peuvent solliciter le Fonds vert pour des projets de performance environnementale, d'adaptation au changement climatique, et

d'amélioration du cadre de vie. Ce fond peut être mobilisé par exemple pour la pose de revêtement perméable sur les parkings.

- Les voies vertes, voies douces et promenades peuvent être éligibles au programme "France vue sur mer", ce programme est un élément du « Plan tourisme – Destination France » porté par le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) qui accompagne les communes dans leurs projets, afin de mobiliser ces financements.
- La commune mobilisera les fonds européens, notamment le FEDER (Fond Européen De Développement Régional), pour accompagner la réhabilitation et l'aménagement de sites dédiés à la formation, afin de renforcer l'offre de compétences et l'attractivité du territoire.
- Le patrimoine peut être éligible à des aides spécifiques et bénéficier du mécénat.
- Les communes sont accompagnées dans leurs recherches de financement par les services de l'Etat et les services de la CDC. Les possibilités de financements sont nombreuses et varient en fonction des projets portés.

Notre projet

1 Animation/Calvi 365, une animation coordonnée, visible, et attractive

Une politique d'animation ambitieuse, dès le début du mandat. Calvi doit pleinement jouer son rôle de moteur du bassin de vie.

L'animation porte nos valeurs. Elle soutient l'activité économique, crée de la richesse, renforce les liens sociaux et intergénérationnels, favorise l'intégration et le vivre-ensemble.

En lien étroit avec les associations culturelles, sportives et artistiques qui animent la ville toute l'année, il s'agira de :

Coordonner les animations à travers un agenda annuel multi-supports (papier et numérique) afin de supprimer les chevauchements et d'unifier la visibilité.

- Organiser des temps forts sur les périodes à fort potentiel :
- vacances d'automne
- vacances de Noël
- vacances de février
- vacances de Pâques
- début des vacances d'été

Chaque période pourra porter une thématique (sport, culture, gastronomie, arts, patrimoine, fête, jeunesse), avec aussi des événements de type "salon" : numérique, tourisme, écologie, économie locale...

- Une gouvernance événementielle claire

Créer un Comité de développement événementiel, en partenariat avec l'Office de Tourisme, afin d'améliorer l'implication, la coordination et l'efficacité des animations.

- Soutenir l'identité et les productions locales
- Créer / relancer une foire du terroir et des produits locaux, pour valoriser les producteurs et artisans.
- Faire revivre les grandes fêtes populaires qui faisaient battre le cœur de Calvi : Sainte-Marie, fête vénitienne, retraite aux flambeaux, Citadella in festa...
- Donner des moyens concrets aux associations

Créer une Maison des associations – “Casa di l’Associ” :

- salles de réunion, espaces de stockage, local technique, appui logistique pour les manifestations.

Optimiser les infrastructures et favoriser la pratique

- **Mieux coordonner l'utilisation des équipements** (sportifs, culturels, scolaires).

Favoriser les découvertes et l'accès à la pratique, notamment via des demi-journées d'initiation pendant les vacances scolaires.

2. Sécurité, prévention

Sécurité

Renforcer la police municipale pour garantir la sécurité du quotidien et répondre à l'inquiétude légitime des Calvaises et des Calvais.

- Coordonner les actions de la gendarmerie et de la police municipale avec une convention claire, un cadre légal permettant une action plus efficace sur le terrain.
- L'été : déployer plus d'effectifs, plus de présence, plus de sécurité, grâce aux ATPM (Assistants Temporaires de Police Municipale) en renfort de la police municipale.
- Construire avec les agents une organisation claire et efficace, en coordination étroite avec la gendarmerie.
- Sécuriser le port et les festivités grâce à un dispositif renforcé (agents de sécurité en appui, jamais en substitution).
-

Prévention des risques / secours

Une procédure claire, des alertes rapides, une commune prête

- Cartographier les risques et mettre à jour le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**;
- Élaborer le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs** (DICRIM), obligatoire pour Calvi mais non publié à ce jour, afin d'informer clairement la population des risques identifiés et des mesures de prévention à adopter.
- Alerter rapidement la population (**SMS, autres canaux numériques**).
- Préparer les moyens matériels et les lieux d'accueil d'urgence.
- Former les équipes et organiser des exercices.
- Informer les habitants : prévention, consignes, réflexes.

- Face à l'augmentation du risque d'incendies, liée au changement climatique, nous mènerons, au sein de la Communauté de communes Calvi-Balagne, une action en faveur du renforcement des équipements de défense contre l'incendie (DFCI), en particulier sur le territoire de Calvi, afin de mieux protéger nos espaces naturels, les populations et leurs biens.

3. Logement & Cadre de vie

Logement : permettre aux Calvais de rester vivre à Calvi

Calvi, comme de nombreuses villes touristiques, fait face à une forte attractivité, à des défis liés à l'urbanisme et à l'habitat et à un manque de prospective dans le passé. La pression foncière, la spéculation et l'augmentation des résidences secondaires rendent l'accès au logement des résidents permanents plus complexe et impactent la vitalité du centre-ville et de la citadelle.

Notre ligne est simple : réconcilier un tourisme dynamique — moteur économique indispensable — et le droit au logement.

- Redonner vie au centre-ville et à la citadelle : mixité sociale et logements à l'année
- Les actions pour faire revenir des habitants et renforcer la mixité sociale :
- **Acquérir des biens stratégiques** (et engager la **récupération des biens sans maître**) ;
- **Mettre en location à l'année** les logements acquis par la commune ;
- **Taxer les logements vacants** ;
- Le classement Site Patrimonial Remarquable (SPR) de la citadelle et centre ancien, permettrait l'application de dispositif fiscal avantageux tels que Malraux. De plus, Calvi étant en zone tendue pour le logement (zone A), on peut actionner le "dispositif Denormandie" spécifique au bâti ancien.
- Mettre en place une **politique d'accompagnement à la réhabilitation du bâti ancien**, afin de développer une offre de logement dans le centre historique tout en préservant le foncier communal.
- Sécurité et dignité du bâti
- **Recenser les immeubles nécessitant des arrêtés de péril**, puis :
 - soit **acquisition** par la commune,
 - soit **accompagnement des propriétaires** dans les travaux de restauration.
- Accès au logement et à la propriété : priorité aux résidents, primo-accédants et jeunes ménages résidant à l'année.

Nous portons un programme ambitieux d'accès au logement et à la propriété, avec :

- **priorité aux primo-accédants** et aux **jeunes ménages** ;
- **clauses de résidence** et conditions d'accès protectrices ;
- intégration des dispositifs de la Collectivité de Corse, notamment « **Una casa per tutti, una casa per ognunu** ».

Ces programmes garantissent :

- l'absence de spéculation,
- régulation de la location saisonnière,
- des règles strictes encadrant la revente.

- Réguler les meublés touristiques : protéger le logement, sans fragiliser l'économie

Nous ne changerons pas les règles en cours de jeu pour les investisseurs déjà engagés.

Mais il faut **réguler** les meublés touristiques pour **réorienter progressivement** la dynamique vers le logement permanent, grâce à :

- un **règlement encadrant les autorisations de changement d'usage** ;
- la définition de zones avec :
- un **taux acceptable** de résidences secondaires,
- l'obligation de changement d'usage,
- un **numéro d'enregistrement obligatoire** ;
- un **contrôle effectif** des locations type Airbnb afin de :
- préserver le logement permanent,
- protéger les professionnels du tourisme,
- maintenir un équilibre économique durable.
- Encadrement de la spéculation : mobiliser tous les outils juridiques, fiscaux et urbanistiques
- Mettre en place une **fiscalité anti-spéculative**.
- Intégrer au PLU les dispositifs permis par la **loi Le Meur – Echaniz**, notamment :
- des servitudes encadrant les résidences secondaires pour les nouveaux projets et lors de certaines cessions.
- Constituer des **réserves foncières** et lancer des programmes de logement en faveur des résidents (primo-accédants) : pas de location saisonnière, encadrement fort de la revente.

Cadre de vie – Embellissement : une ville harmonieuse, sûre et agréable

Le PLU doit permettre l'aménagement de la ville au service du plus grand nombre, notamment par :

- Une **charte communale de l'urbanisme**, construite avec les Calvais ;
- Un **règlement d'occupation du domaine public**, élaboré avec les usagers, garantissant transparence et harmonisation de l'espace public ;
- Une action forte sur la qualité urbaine :
- façades,
- enseignes,
- devantures commerciales,
- matériaux et coloris, afin de valoriser le patrimoine bâti.
- Une **charte paysagère urbaine et périurbaine** complémentaire au PLU pour limiter les pollutions visuelles et harmoniser les aménagements.

Boulevard Wilson: un lieu de passage et un lieu de vie

Le boulevard doit retrouver un équilibre entre les différents usages. L'aménagement sera repensé pour permettre une **modularité de l'espace**, au service : des résidents, de l'activité commerciale et des mobilités douces.

Espaces piétons et accessibilité

- Rénover les trottoirs et cheminements, aujourd'hui trop souvent dégradés et dangereux ;
- concevoir les aménagements avec un objectif clair : **accessibilité aux PMR** (Personnes à Mobilité Réduite) et sécurité.

Centre-ville : ruelles, places, convivialité

- Aménager les ruelles traversantes au même titre que les axes principaux ;
- repenser les placettes comme des lieux de rencontre ;
- privilégier des plantations **locales** (plantes méditerranéennes / aromatiques).
- **Adressage, toponymie et mémoire locale**
- Moderniser l'adressage en lien avec l'Université de Corse, en valorisant la **toponymie**.
- Numérotation harmonisée.
- Pour les lieux de mémoire : **QR codes** vers une page municipale présentant l'histoire du lieu ou de la personnalité.
-

Serra : un projet majeur à construire (sécurité + nature + accès)

Un véritable projet doit voir le jour sur le site de la Serra :

- sécurisation des friches de l'ancienne carrière,
- traitement de l'ancienne décharge (non-sens écologique et économique).

Le projet comprendra :

- Un **parking en retrait de la chapelle**,
- Un **site de sports de nature** (trail, escalade, randonnée familiale...), en lien avec la Communauté de communes et incluant l'équipement de la piste en voie DFCI (Défense de la Forêt Française contre les Incendies),
- Un **cheminement paysager et harmonieux** reliant la chapelle, le cimetière et les zones d'activités. Ce parcours sera pensé comme **une véritable expérience de visite**, permettant aux visiteurs de profiter du paysage, du patrimoine et de la biodiversité du site, à l'instar des bonnes pratiques du Conservatoire du littoral.
- Maintien d'un accès voiture, indispensable pour des raisons techniques et pour les personnes à mobilité réduite, garantissant l'accessibilité à tous sans compromettre l'harmonie générale du site.
- Amener l'eau à la chapelle.

Réseaux : plan pluriannuel et cohérence des travaux

Après diagnostic :

- plan pluriannuel de réfection :
- eau potable, eaux pluviales, eaux usées,
- coordination stricte avec les travaux de surface : trottoirs, voirie, embellissement.
-

Réutilisation des eaux usées traitées

Étudier la faisabilité de réutiliser les eaux usées traitées pour : arrosage des espaces verts, nettoyage des rues et réserve incendie.

4. Économie locale, fiscalité : “faire mieux avec moins”

Fiscalité

Nous mettrons en œuvre une gestion **rigoureuse, efficiente et transparente**, avec un principe simple : **faire mieux avec moins**, sans renoncer à l'essentiel.

- **Gel des taux de taxe foncière** sur l'ensemble de la mandature.
- **Baisse de la TEOM** (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) grâce à une **tarification incitative**, plus juste et plus efficace.
- **Maîtrise stricte des dépenses de fonctionnement**, pour dégager des marges au service de l'investissement et des priorités des habitants.
- Économie – Calvi 365
-

Une économie au service du territoire, des résidents et de l'avenir

Nous voulons construire une économie **au service du territoire** et la réconcilier avec les **droits fondamentaux des résidents**, en particulier le **droit au logement**. Notre cap est clair : **annualiser l'activité économique et sociale** pour faire vivre Calvi **toute l'année**, au bénéfice des habitants, des commerçants et de l'emploi local.

Un tourisme plus vertueux... et une économie plus diversifiée

Le tourisme est et restera le moteur de notre économie. Mais la diversification **ne s'y oppose pas : elle le renforce**. Elle crée de nouvelles opportunités pour notre jeunesse et dynamise la vie culturelle et associative **365 jours par an**.

Un tourisme plus qualitatif, fondé sur la qualité de vie et l'identité de Calvi :

- **Tourisme vert :**

préserver et valoriser les espaces naturels pour une expérience touristique respectueuse et exceptionnelle.

- **Tourisme sportif :**

randonnées, station trail, sports nautiques, sports de raquette, stages, accueil d'équipes et d'événements.

- **Tourisme culturel :**

chants, traditions, patrimoine, parcours et festivals.

- **Tourisme de la sérénité et du bien-être :**

promenades, voies douces, parcours sportifs, yoga, santé et alimentation de qualité.

- **Tourisme gastronomique :**

produits locaux, terroir, savoir-faire traditionnels et revisités.

Attractivité : une ville agréable pour les résidents... et attractive toute l'année.

Une ville où il fait bon vivre à l'année, c'est d'abord un objectif pour les habitants. C'est aussi le levier le plus puissant pour développer un tourisme plus régulier, plus qualitatif et mieux réparti sur l'année.

- **Développer l'économie du numérique : emploi, jeunesse, innovation**
- **Numérique : attirer des entreprises et créer des emplois**
- **Créer des tiers-lieux et favoriser l'émulation**

pour encourager l'installation d'entreprises et de travailleurs à l'année.

- Mettre en place un **soutien à l'implantation des entreprises du numérique**.
- Déployer une programmation numérique : **conférences**, rencontres, ateliers, **journées tech** (tourisme numérique, commerce numérique, services publics...).
- Faire émerger un **écosystème numérique structuré**, autour notamment de **l'intelligence artificielle**, créateur d'emplois durables et d'opportunités pour notre jeunesse.
- **Blue Tech : faire de notre façade maritime un levier d'avenir**

Développer l'essor de la **Blue Tech** : faire de notre façade maritime un **laboratoire à ciel ouvert**, créant des passerelles naturelles entre **sciences de la mer et numérique**.

Positionner Calvi comme un pôle d'excellence pour les **énergies nouvelles** et la **transition écologique**, en complémentarité avec la **STARESO**.

Le port de commerce : un outil d'annualisation

Le port de commerce doit devenir un levier majeur de l'activité économique et sociale à l'année. Nous lui donnerons une orientation plus propice à l'annualisation :

- développer une dynamique tournée vers la **petite et moyenne plaisance**, génératrice d'activité régulière et afin de répondre à la forte demande d'anneaux à l'année
- faire du port un espace animé, utile et vivant toute l'année.

5. Formation

Redonner vie au fort Mozzello et à l'hôpital militaire : des lieux de transmission, de culture et de savoir-faire, en collaboration avec la CDC.

- Formation à l'artisanat d'art.

Former aux savoir-faire du bâti ancien afin d'ancrer une dynamique entrepreneuriale durable au cœur de la réhabilitation historique de Calvi.

Créer un esprit d'émulation dans un espace collaboratif ou tiers lieu, pour réconcilier tradition et innovation

- Former aux métiers du tourisme et sécuriser l'emploi hors saison
- Développer des formations aux métiers du tourisme, notamment en basse saison. Dans l'objectif de renforcer les compétences des professionnels, des jeunes et des publics en reconversion, ces formations visent à améliorer la qualité de l'accueil et à favoriser la montée en qualification.
- Former aux nouvelles technologies et au numérique
- Mettre en place des formations aux nouvelles technologies (intelligence artificielle, outils numériques, cybersécurité de base) et à la communication digitale (réseaux sociaux, création de contenus photo/vidéo, publicité locale,

e-réputation), pour accompagner le tissu économique existant et créer une synergie avec l'émergence d'un écosystème local du digital.

- Ces formations s'adressent aux jeunes, au public en quête d'épanouissement professionnel, aux professionnels, aux commerçants et aux associations, et seront articulées avec un cycle grand public visant à accompagner tous les citoyens, des jeunes aux seniors, pour devenir les citoyens numériques d'aujourd'hui et de demain.

Ces espaces seront conçus pour être **polyvalents et culturels à l'année**, avec une **priorité accordée à la formation technique pendant les mois hors saison (de novembre à mars)**. Cette période permettra de renforcer la synergie entre l'acquisition de compétences professionnelles et l'expression artistique.

En dehors des périodes de formation, grâce à des salles de réception et des résidences d'artistes, ces locaux pourront accueillir des événements, des expositions, des artistes résidents, et permettront de valoriser les productions artisanales locales. L'objectif est de créer un lieu dynamique, à la fois **centré sur le développement des compétences et ouvert à l'enrichissement culturel**.

L'objectif est double : sauvegarder et transmettre les savoir-faire, tout en transformant ces sites patrimoniaux en lieux de vie, de rencontre et de transmission — de véritables tiers-lieux des savoir-faire.

6. Jeunesse : s'épanouir, se divertir, s'engager, se former.

Une ville qui réussit est une ville qui donne une place réelle à sa jeunesse.

- Créer et renforcer des équipements de proximité : city stade, skate park, parcours ludique et sportif dans la pinède.
- Associer les jeunes à l'organisation d'événements sportifs, culturels et artistiques (co-construction, bénévolat, initiatives).
- Favoriser la découverte des activités locales (sport, culture, arts) via les associations, avec des demi-journées "découverte" pendant les vacances scolaires.
- Créer un "Pass associatif" (sport et culture) pour encourager les habitants, et en particulier les jeunes, à rejoindre les associations locales.
- Renforcer la connaissance du patrimoine
- Projets patrimoniaux menés en concertation avec le milieu éducatif, pour favoriser l'appropriation et la fierté d'appartenance.
- Mettre en place un Conseil Municipal des Jeunes avec un budget participatif dédié à des projets concrets.
- Faire de l'école et des structures éducatives un moteur du développement durable.
- Au quotidien : circuits courts, végétalisation, éducation à l'environnement, démarches "zéro déchet", actions de terrain.
- Développer une éducation au numérique responsable : sensibilisation aux usages du numérique, à la frugalité numérique et à la prévention du cyberharcèlement, afin de forger l'esprit critique, le sens éthique et responsable des élèves et de former les citoyens numériques de demain.

7. Solidarité, santé et cohésion sociale

Santé

- Développer un **pôle médico-social** adossé à l'hôpital, en coordination avec les professionnels publics et privés, pour faciliter l'accès aux spécialistes et au diagnostic (IRM, imagerie...).
- Dans le cadre du conseil de surveillance, dont le maire est président, nous allons renforcer la capacité d'action et d'organisation de l'hôpital pour développer une médecine de proximité, au plus près des besoins du territoire : **"aller vers le patient"**.

Social – Solidarités – Inclusion – Dignité

- **Améliorer l'accessibilité universelle** : bâtiments communaux, voirie, cheminements, plages, équipements publics et présence numérique.
- **Renforcer le CCAS** pour améliorer encore l'accès aux droits et l'accompagnement des publics fragiles (personnes isolées, précarité, handicap). Territoire "zéro non recours aux droits".
- Mise en place d'une Maison France Service
- **Créer une "Maison de répit" en lien avec l'hôpital** pour accompagner les situations de dépendance (grand âge, maladies neurodégénératives, handicap, convalescence, accident de la vie).
- **Déployer / renforcer un service municipal de portage de repas** à domicile, pour les personnes âgées ou en perte d'autonomie.
- **Développer des actions intergénérationnelles** (sport, culture, environnement), en lien avec les associations et les établissements scolaires.
- Urgence sociale – Logement
- **Créer des logements d'urgence** pour répondre aux situations critiques (femmes victimes de violences, rupture familiale, sinistre, précarité).
- Économie sociale & solidaire
- **Soutenir l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)** et les dispositifs d'insertion.

Agir pour la mobilité sociale, en coordination avec **Corse Mobilité solidaire**, et en partenariat avec la **recyclerie créative** (emploi, réemploi, lutte contre la précarité).

- Alimentation et pouvoir d'achat

Mettre en œuvre un Plan Alimentaire Communal, intégrant :

- une **épicerie solidaire**,
- des actions d'**économie circulaire** (anti-gaspillage, redistribution) et la **valorisation des productions fermières locales**.
- Étudier la possibilité de jardins partagés
- Parentalité et petite enfance
- Identification des besoins de la petite enfance et **adaptation de l'offre d'accueil et des horaires en crèche et en centre aéré (ALSH)**.
- **Politique d'accompagnement à la parentalité**, sous forme de rencontres avec des professionnels.

8. Culture, patrimoine, identité, environnement

Notre identité est notre force et notre fierté

Le patrimoine matériel et immatériel est notre richesse. La langue, la culture et les arts développent l'ouverture d'esprit, l'épanouissement individuel et collectif, et renforcent la cohésion sociale. La commune doit garantir **l'accès à la culture au plus grand nombre**.

Patrimoine naturel & environnement : préserver, valoriser, transmettre

Notre patrimoine naturel est notre héritage... et un moteur économique. Notre responsabilité est de le préserver et de le valoriser pour mieux le transmettre.

Chaque décision municipale aura à l'esprit de préserver notre patrimoine naturel, afin de faire de Calvi un exemple en matière de préservation de l'environnement.

La pinède : priorité environnementale

L'entretien et la mise en valeur de la pinède seront une priorité absolue, avec un **plan de gestion** conciliant :

- la préservation de la forêt et des espaces sensibles,
- la qualité d'accueil et l'activité économique liée à la plage,
- une meilleure organisation des usages.

Engagements :

Une gestion harmonieuse du stationnement pour faciliter l'accès à la plage :

l'installation de **parkings d'accueil** à l'orée de la pinède permettra de mieux guider les **usagers**. Ce dispositif sera complété par des parcours piétons et cyclables (voies douces, sentiers paysagers et signalétique claire), offrant ainsi aux **familles et aux promeneurs** un accès à la mer plus fluide, confortable et sécurisé.

Découvrir pour protéger

Nous allons favoriser la connaissance de l'environnement pour mieux préserver la biodiversité :

- création d'espaces de découverte (arboretum, parcours pédagogiques),
- observatoires faune/flore,
- actions construites avec les associations et les acteurs impliqués.

Cette politique s'adressera :

- aux habitants,
- aux scolaires,
- et renforcera l'offre d'activités touristiques, notamment **hors saison**.

Langue corse : transmission, cohésion, visibilité

Nous ferons de la langue corse un outil de **transmission**, de **cohésion** et d'**intégration**.

- Adhésion et mise en œuvre de la **Charte de la langue** de la Collectivité de Corse (26 juillet 2007).
- Incitation à la **formation du personnel communal** à la langue corse.
- Déploiement d'une **visibilisation active** :
- toponymie, adressage, signalétique, affichage public, documents administratifs.
- Plan de mandature pour **favoriser l'enseignement bilingue** et soutenir le développement des dispositifs immersifs, dans le cadre éducatif et sociétal.
- Lancement d'une **enquête ethnologique et toponymique** afin de valoriser l'histoire locale et la vie de la commune.

Politique culturelle : une ville vivante, enracinée et accessible

Notre culture est une force : elle renforce le lien social, valorise le territoire, favorise l'intégration et participe à l'activité économique.

Accès à la culture

- Favoriser l'accès à la culture pour tous.
- Structurer les relations avec l'ensemble des acteurs culturels.
- Mettre en place un **agenda culturel annuel** (papier + numérique).

Pass associatif / pass culture

- Créer un **"Pass associatif / Pass culture associatif"** pour encourager la participation aux activités des associations locales, notamment pour les publics jeunes et les plus isolés de nos concitoyens.

Fêtes populaires et identité

Nous soutiendrons et relancerons les grands rendez-vous culturels et populaires :

- Fêtes traditionnelles, Festa di a Nazione, Citadella in festa, Sainte-Marie, festivités de Pâques, etc.

Soutenir les acteurs locaux

- Créer une Maison des associations – "Casa di l'Associ" : salle de réunion, stockage, local technique, appui logistique.
- Dans les lieux publics (FabLab, Fort Mozzello...). Développer des résidences d'artistes et ateliers ouverts (peinture, poterie, musique...) dans des lieux
- Utiliser les supports municipaux pour promouvoir événements et initiatives locales.
- Mettre en valeur le travail des associations culturelles (ex : citadelle : U Svegliu Calvese, U Timpanu).

Objectif : faire de Calvi un spot culturel majeur en Corse, cohérent, enraciné et durable.

Patrimoine bâti : un plan de sauvegarde et de réhabilitation

La réhabilitation, la protection et la valorisation du patrimoine seront une priorité.

- Mettre en œuvre un inventaire du patrimoine :
- Protéger l'âme de Calvi et son identité architecturale : Parce que notre patrimoine est le témoin de notre histoire, nous engagerons un inventaire précis de notre bâti remarquable et de nos espaces paysagers. En application de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme, nous identifierons et délimiterons les quartiers, immeubles et sites à protéger ou à mettre en valeur. Cette démarche nous permettra de définir des prescriptions architecturales claires pour assurer la conservation et la restauration de notre patrimoine, garantissant ainsi que Calvi garde son identité unique pour les générations futures.
- **Petit patrimoine (fontaines, placettes, aires de battage, lavoir...),**
- **Patrimoine immatériel (savoir-faire, fêtes...).**
- **Lancer un plan pluriannuel de sauvegarde et de rénovation des édifices emblématiques (de Santa Maria Veghja à la cathédrale).**
- Rechercher du mécénat et mobiliser les dispositifs de financement.

Parcours patrimoniaux

Créer des **parcours thématiques** dans la ville, en collaboration avec artistes et associations :

- patrimoine naturel, historique, architectural, artistique,
- usages pédagogiques pour les écoles,
- attractivité touristique renforcée.

Mise en place de **QR codes** sur les monuments : "sur les traces de..."

Bâti ancien & logement

Projet "Citadella Viva"

Comme pour l'ensemble du cœur de ville :

- se réapproprier les espaces,
- limiter autant que possible la pression des locations de courte durée et des résidences secondaires,
- favoriser le retour de logements sur le marché **à l'année**.

Mesures envisagées :

- étude des possibilités de **préemption** des biens non entretenus (bâtis ou non),
- accompagnement et encouragement à la rénovation des immeubles.

Classement en Site Patrimonial Remarquable (SPR)

Porter, avec une association dédiée (**Citadella Viva**), un dossier de classement de la citadelle en **Site Patrimonial Remarquable (SPR)**, en lien avec :

- l'UDAP (l'Unité Départementale de l'architecture et du Patrimoine),
- le Ministère de la Culture.

Objectif :

- protéger durablement le patrimoine architectural, urbain et paysager,

- faciliter l'accès aux études et aux financements et utiliser les études déjà réalisées,
- étudier l'extension possible au périmètre de la vieille ville,
- mieux accompagner les propriétaires dans la restauration du bâti.

Réseaux enfouis

Travailler avec le syndicat d'électrification à l'**enfouissement des réseaux électriques et télécoms** afin d'améliorer fortement la qualité visuelle et patrimoniale du site, grâce aux dispositifs de financement existants.

Travailler en parallèle avec Kyrnolia à la réfection des égouts et des canalisations d'eau potable, afin de limiter la perte de l'eau et les risques pour les bâtiments.

Réhabiliter les bâtiments publics et militaires

- Oratoire Saint-Antoine

Cathédrale Saint-Jean-Baptiste

Hôpital militaire ($\approx 900 \text{ m}^2$ au cœur de la citadelle) :

espace de formations diverses,

sensibilisation aux enjeux marins et environnementaux.

Mobiliser les moyens disponibles, notamment via les dispositifs restants du PTIC, pour en faire un levier de dynamisation de la citadelle.

Horizon UNESCO

Étudier la faisabilité d'une inscription de la baie de Calvi et de la citadelle au patrimoine mondial de l'UNESCO : un levier puissant de protection et de mise en valeur.

9. Urbanisme, espace public et mobilité

Une ville attractive et agréable à vivre toute l'année

L'urbanisme, la mobilité et l'espace public doivent être pensés au service du **bien-vivre** et de l'attractivité durable.

Nos projets urbains s'inscriront dans une logique :

- d'**équité** et de **solidarité** (entre citoyens et entre territoires), y compris à l'échelle **intercommunale**.

Nos principes d'aménagement

Chaque choix d'aménagement devra :

- concilier les contraintes **écologiques, économiques et sociales** ;
- respecter la loi **ZAN** (*Zéro Artificialisation Nette*) ;
- soutenir une attractivité **durable** ;
- améliorer concrètement la **qualité de vie** des habitants, toute l'année.
- Aménagement urbain & grands projets structurants

Boulevard Wilson & rue Clemenceau

- Le boulevard est à la fois un lieu de passage et un lieu de vie : nous devons retrouver un équilibre entre les usages.

- Repenser l'aménagement pour permettre une **modularité de l'espace** (piétons, circulation, événements, terrasses, végétalisation).
- Valoriser la rue Clemenceau, axe emblématique de la vieille ville,
- restauration des dallages,
- application de la charte paysagère,
- harmonisation des devantures et du mobilier urbain.

Cœur de ville : parking & coulée verte

Sans déplacer la gare, nous lancerons un projet global "cœur de ville" :

- en concertation avec la CDC, transformation du parking de la gare en **parking souterrain**,
- création en surface d'une **coulée verte** mêlant :
- espaces de convivialité et de lien social (boulodrome, jeux d'enfants...),
- connexion directe aux commerces,
- préservation des panoramas mer/montagne,
- continuité urbaine entre ville ancienne, ville nouvelle et pinède.

Plage : faciliter les accès, valoriser le littoral

Étudier l'opportunité d'aménager des pontons pour :

- créer des accès piétons à la plage et aux établissements de plage **depuis la mer**,
- mettre en place une **navette maritime** (liaison bateaux ↔ pontons).
- Port de commerce : végétaliser et réduire l'impact visuel
- limiter la pollution visuelle induite par le parking
- végétaliser
- inscrire cet espace dans la continuité d'un axe de promenade "plage-citadelle" en veillant à la qualité du paysage et la fluidité du déplacement.

Mobilités & déplacements : sécurité, fluidité, mobilités douces

Une mobilité repensée

Circulation et stationnement doivent être repensés pour :

- garantir la **sécurité de tous**,
- valoriser les **mobilités douces**,
- fluidifier la ville en période de forte affluence.
- **Déplacement piétons/vélos : une "trame verte" pour entrer et sortir de Calvi**

Créer une continuité de déplacement piétons et vélos, sécurisée et paysagée, pour relier le centre-ville de Calvi à ses quartiers et aux communes voisines.

Axe Est : voie douce en parallèle de la voie ferrée

- Aménager, en parallèle à la voie ferrée, en lieu et place de la passerelle actuelle, une voie douce dimensionnée et intégrée au paysage, reliant **la gare de Calvi à la Figarella**.
- Cette portion, particulièrement soignée, s'inscrira dans un grand cheminement vert structurant.
-

Un axe vert structurant Revellata – Île-Rousse

- la portion précédente sera intégrée dans un itinéraire "vert" continu allant de la **presqu'île de la Revellata jusqu'à l'Île-Rousse**, véritable colonne vertébrale des mobilités douces, projet Via Balanina porté par le Pays de Balagne
- ramifications vers l'intérieur des terres
- **connecter cet axe aux pôles de vie et d'équipements** : complexe sportif, camp Raffalli, Campo Longo, aéroport
- **Sentier et promenade depuis la citadelle**

Partie Ouest : mise en œuvre du sentier littoral

- Réaliser le sentier littoral tel que prévu initialement :
- départ **porte nord de la citadelle**
- arrivée **plage de l'Alga**

Promenade "Aldilonda Calvaise"

- Créer une promenade permettant de contourner la citadelle :
- départ **port de commerce**
- cheminement au pied des remparts
- connexion au sentier littoral à la **porte nord**.

Promenade "di e meraviglie": Citadelle-Notre dame de la Serra, faire de ce trajet un chemin du patrimoine en soignant particulièrement la partie qui va de l'EDF à la chapelle.

Voie cyclable : sécuriser l'entrée de ville

- Couvrir le canal d'assèchement pour créer une voie cyclable structurante :
- rond-point Super U → complexe sportif → camp Raffalli,
- repenser l'aménagement de l'entrée de ville pour plus de **sécurité** et de cohérence urbaine.
-

Stationnement : organiser au lieu de subir

Pinède

- structurer les parkings avec des surfaces **perméables**, gestion des eaux pluviales, pour éviter de devoir refaire les travaux de surface chaque année
- adapter la tarification aux usages (résidents / visiteurs / saison),
- favoriser les cheminements piétons et vélos.

Bus

- créer un espace de stationnement bus **sécurisé et discret** en amont de la ville,
- liaison vers le centre-ville via :
- navettes,
- et/ou voie douce.

Transports et intermodalité

Aérien

- travailler au développement des liaisons Corse–continent sur les périodes à fort potentiel, en adaptant volume de l’offre et tarif à la stratégie de développement locale.

Ferroviaire

- accompagner l’évolution du trafic ferroviaire en concertation (interco / CdC) :
- intermodalité,
- amélioration du matériel roulant (moins bruyant, plus écologique),
- réflexion sur une logique type **tram-train**,
- adaptation de l’offre en fonction de la fréquentation.

10 Sport & vie associative

Établir un bilan des infrastructures existantes et des besoins.

- Travailler en cohésion avec la **Communauté de communes**, afin de développer les équipements sportifs **en complémentarité**.
- **Réfection du gymnase**, avec la possibilité d’impliquer l’Éducation nationale et/ou la Communauté de communes.
- **Espaces de plein air en accès libre** : city stade, skate-park, terrain de boules... Faire de ces infrastructures de véritables lieux de convivialité et de lien social.

Dans la pinède

- Créer un espace d’activités de pleine nature, avec une voie douce reliant les différents points d’activité, et la création d’un **parcours santé, boucle de course à pied**.
- **Projet autour du Tennis Club** : couverture du court avec structure bois légère démontable (encadré réglementairement) avec intégration paysagère, padel, beach tennis, footnet, badminton... Développer les sports de raquette et mutualiser le club house afin de favoriser une pratique **toute l’année**.
- **Plage (partie la plus urbaine)** : installation d’équipements sportifs et ludiques temporaires **d’octobre à mars** (beach-volley, beach-rugby, beach-soccer, tennis-ballon, jeux pour enfant...).
- Création d’un espace « **Savoir rouler à vélo** ».
- Aménager, en parallèle à la voie ferrée, en lieu et place de la passerelle actuelle, une voie douce dimensionnée et intégrée au paysage, et se raccordant à un parcours santé plus vaste. Étudier l’accessibilité aux **fauteuils roulants**.

- Développer les sports nautiques en concertation avec les associations locales : évènementiel d'envergure, encourager et faciliter les pratiques.

Réfection du stade de football

- Devenu obsolète et dangereux depuis 2012 : réfection des abords et de la pelouse, financement acté à 50 % par la Collectivité de Corse et travaux planifiés pour l'été 2026. Étudier son rachat par la commune ou la Communauté de communes afin de supprimer, à terme, un loyer annuel de **40 000 €**.

Vie associative

- **Créer une Maison des associations – “Casa di l'Associ”**, avec mise à disposition :
 - de salles de réunion,
 - d'espaces de stockage,
 - d'un local technique pour la préparation de la logistique événementielle.
- **Favoriser l'organisation d'événements** sportifs, culturels et artistiques, en lien avec le tissu associatif.
- **Coordonner l'utilisation des infrastructures** et favoriser la découverte des pratiques, notamment grâce à des **demi-journées “découverte” pendant les vacances scolaires**.
- **Créer un “Pass culture associatif”** pour inciter les habitants à participer aux activités des associations locales.
- **S'appuyer sur les associations de Calvi et de Balagne** œuvrant dans le domaine culturel pour construire une politique culturelle **cohérente, enracinée et durable**.

Bien-être animal

- Conclure une **convention avec les associations de protection animale** afin de :
 - stériliser les chats sans maître,
 - assurer un suivi sanitaire,
 - leur reconnaître un statut de **“chats libres”**.
- Mettre en place, sur certains points de nourrissage, des **installations de petite taille**, qualitatives et intégrées à l'environnement, afin d'offrir un **abri sécurisé** aux animaux.
- Renforcer le **soutien aux associations** engagées pour la défense du **bien-être animal**.

11. Une intercommunalité utile : moins de politique, plus de solutions.

Intercommunalité : gouvernance, méthode et priorités

Une intercommunalité au service des communes

L'équipe municipale soutiendra à la présidence de la Communauté de communes un élu porteur des valeurs et des méthodes de la charte de mandature.

Il ne s'agit pas d'imposer des décisions, mais de favoriser une gouvernance fondée sur la **concertation**, l'**intérêt commun**, le respect de la **démocratie** et de la **pluralité**. La Communauté de communes doit redevenir une structure d'**ingénierie**, de coordination et de moyens au service des communes : ses décisions doivent **simplifier** et **faciliter** le travail des mairies.

Gouvernance & méthode

- Chaque vice-président ou porteur de projet devra disposer :
- d'une mise en relation direct avec les **services administratifs** de la thématique,
- d'un **budget identifié**,
- d'une **feuille de route coécrite** (objectifs / calendrier / indicateurs).
- Mise en place de **commissions ouvertes** associant forces socio-économiques, associations et citoyens, afin de construire des projets concertés et partagés.
-

Compétences intercommunales : nos priorités

Aménagement de l'espace / urbanisme / mobilités

- Implication forte dans l'élaboration du **SCoT** et des documents de planification territoriale.
- Mise en œuvre d'un réseau cohérent de **transport collectif** et de **mobilités douces**.
- Compléter la liaison cyclable Calvi-Île-Rousse (portée par les Pays de Balagne) par :
 - une piste vers **Calenzana**, en lien avec les activités de pleine nature.
- Structurer la pleine nature à l'échelle interco :
 - randonnée,
 - pistes cyclables,
 - voie verte,
- intermodalité, dans une logique cohérente avec la planification (PLUi / urbanisme) et une vision partagée du territoire.

Énergie (enjeu stratégique)

Calvi est fortement vulnérable (alimentation électrique non redondée).

L'intercommunalité doit travailler à des solutions :

- production locale,
- stockage local, à l'échelle intercommunale.

Bien-être animal (interco)

- Soutenir, voire développer, le refuge (qui sert de fourrière).
- Créer une **chatterie intercommunale** répondant aux besoins du territoire.

Développement économique / tourisme / zones d'activités

- Réorganiser certains espaces pour les rendre plus efficaces :
- Déplacement des espaces de recyclage (Coucou / Notre-Dame de la Serra) vers la zone industrielle
- Création de bureaux et d'un espace d'accueil
- Favoriser l'activité économique à l'année par un **soutien aux entreprises**.
- Promouvoir l'**étalement de la saison touristique**, en coordination avec les communes et l'Office de Tourisme.

GEMAPI : milieux aquatiques & prévention des risques

- Mettre en place un **Plan de Sauvegarde Intercommunal**, en coordination avec les services de secours et en complémentarité avec les communes : incendies, Inondations, tempêtes...
- Déployer une politique de **lutte contre les espèces invasives**.

Déchets : justice, efficacité, tourisme

- Réviser les redevances spéciales pour une tarification plus juste.
- Structurer les filières professionnelles : BTP, encombrants, écopoints.
- Ouvrir la commission "déchets" à des associations et acteurs concernés.
- Organiser une filière agricole dédiée (ex : ficelles, bottes de foin, emballages round-baller...).
- Intégrer pleinement l'enjeu des sites touristiques et naturels : plages, massifs forestiers, rivières, espaces de randonnée.

Objectif central :

- aller vers une **tarification incitative fondée sur la production réelle**, et non sur un biais "géographique", pénalisant notamment Calvi et les professionnels,
- **optimiser les tournées**.

Si de nouvelles compétences sont transférées à l'interco : positions à défendre

Logement & cadre de vie

- Gestion du numéro d'enregistrement des meublés de tourisme et des taxes de séjour.
- Défendre le droit au logement par :
- l'encadrement de la spéculation foncière,
- la maîtrise de la location saisonnière.
- Créer une équipe de contrôle : veille sur les plateformes, vérifications sur le terrain, sanctions en cas de non-déclaration.
-

Équipements sportifs/culturels et scolaires d'intérêt communautaire

- Porter un projet d'extension du complexe sportif construit dans la concertation. Étudier un stade de football intercommunal avec piste d'athlétisme.
- Déployer des parcours santé dans chaque commune, et des parcours sportifs "longs" structurants.
- Pinède de Calvi, redonner une vocation sportive structurée : circulations douces, "spots" sportifs (beach volley/tennis, tennis-ballon), espace padel en concertation avec le tennis club et les clubs de padel du territoire.

Action sociale d'intérêt communautaire

- Cuisine centrale pour les écoles : meilleure qualité, circuits courts, structuration de la production locale.
- Portage de repas aux aînés.
- Mobilité des publics fragiles et accompagnement de la dépendance.
- Logements d'urgence (2 à 5 unités) pour situations graves : violences, expulsions, sinistres, à porter soit par l'interco (si compétence), soit par la commune.
- Développer les circuits courts et la "bienveillance alimentaire" : jardins partagés / sociaux, mobilisation de terrains privés (baux symboliques).